BLOOM passe à l'attaque

Trop, c'est trop.

Depuis plusieurs mois, BLOOM tire les fils de la fraude et de la corruption dans le secteur de la pêche au thon. Plus nous grattons, plus ce que nous découvrons nous stupéfie : **conflit d'intérêts, dérogations illégales, absence de contrôles des flottes, retenue de données environnementales… Le palmarès de la complicité de la France dans les pêches ciblant le thon tropical,** menées par 23 navires industriels français dans les eaux d'Afrique, notamment de l'océan Indien, est impressionnant.

Nous pensons que le temps de la destruction, enrobée d'impunité, est révolu.

La mission du politique, c'est de nous protéger, et donc de sauvegarder les espèces vivantes, la fonctionnalité des écosystèmes et le climat. **C'est pourquoi aujourd'hui, nous attaquons l'État français, complice de destruction environnementale dans l'océan Indien, dans deux procédures distinctes : l'une devant le Conseil d'État, l'autre devant le Tribunal administratif.**

L'attitude irresponsable de la France et son gigantesque pouvoir de nuisance anti-écologique et néocolonial en Afrique et auprès des institutions européennes ne peuvent pas rester impunis.

Après le pénal : le Conseil d'État et le tribunal

Souvenez-vous, en novembre dernier, nous révélions un scandale : la personne responsable pour l'administration française des flottes de pêche industrielle ciblant le thon en Afrique avait été recrutée par Orthongel, premier lobby de la pêche thonière en France, et cela, sans respecter le délai de trois ans prévu par le code pénal. Ce lobby l'a ensuite mise à disposition d'Europêche, le plus grand lobby thonier européen. Avec l'association anti-corruption Anticor, **nous avions signalé ce cas de transfuge au Procureur de la république.**

Le 2 décembre, le Parquet national financier avait annoncé ouvrir une enquête préliminaire pour prise illégale d'intérêt.

Mais cela n'a pas suffi pour faire passer l'envie à la France d'être solidaire des destructeurs de l'océan plutôt que des citoyens du monde entier qui peuvent vivre sans thon en boîte, mais certainement pas sans un océan sain et peuplé d'animaux marins assurant la régulation du climat planétaire.

C'est pourquoi BLOOM a entamé deux procédures :

- **Nous avons demandé l'abrogation d'une circulaire ahurissante du gouvernement français donnant licence aux industriels pour enfreindre la loi européenne sur les quotas de pêche dans l'océan Indien, et donc pour faire de la pêche illégale.** Cette même circulaire a déjà valu à la France l'ouverture d'une procédure d'infraction par la Commission européenne en juin 2021. Cependant, la Commission n'a toujours pas déclenché la phase contentieuse de la procédure et tarde à saisir la Cour de justice de l'Union européenne. Pendant ce temps, les captures illégales des navires français, facilitées par l'État, se poursuivent. C'est pour y mettre fin au plus vite que BLOOM saisit aujourd'hui le Conseil d'État.
- **Nous avons également saisi le Tribunal administratif face au refus implicite de l'administration**

française de transmettre des données clés sur le contrôle des navires thoniers français et sur le nombre et la localisation des radeaux flottants ultra technologiques que les industriels utilisent pour attraper jusqu'au dernier poisson en Afrique : les « dispositifs de concentration de poissons » dits « DCP » dérivants.

La France est résolument complice des pêcheurs industriels en Afrique à qui elle laisse la bride sur le cou… En effet, **une analyse inédite que nous avons publiée hier confirme que la pêche au thon est un Far West dans lequel les armateurs industriels sont libres d'agir sans la moindre contrainte…**

La pêche au thon en Afrique : où est le shérif ?

Notre analyse, qui porte sur des statistiques de contrôle des pêches publiées pour la première fois par la France, montre en effet que l'État n'a mis absolument aucun objectif concret de contrôle de ses pêches thonières en 2022 et 2023. De fait, **les contrôles ont lieu en dehors des zones de pêche au thon !**

En rouge, les zones où pêchent les thoniers français (données portant sur les cinq dernières années), et en vert, les zones où la France a effectué des contrôles en 2022.

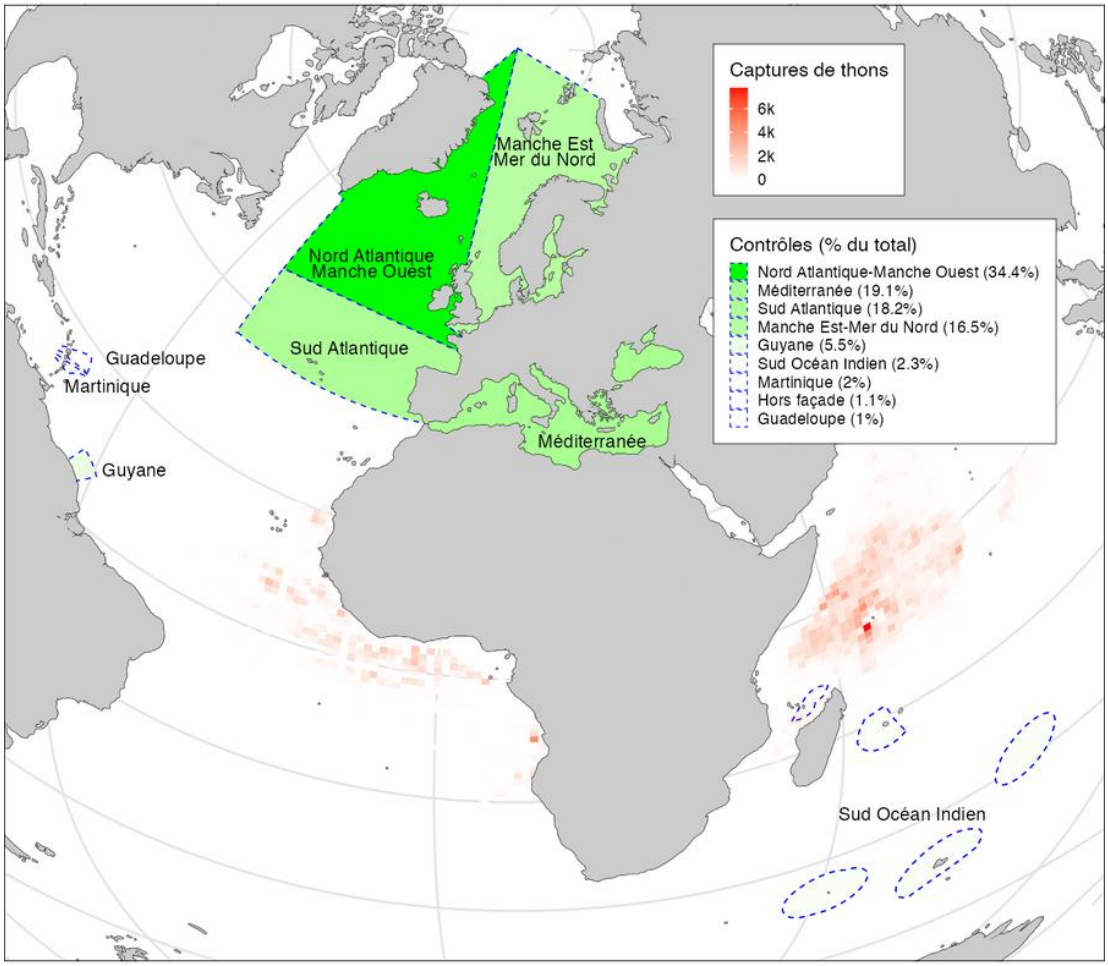

Notre étude révèle donc que l'État ne contrôle absolument pas ses navires thoniers bien que leur poids dans la pêche française soit pourtant majeur et représente 22% des captures françaises en volume.

Lire le dossier d'enquête : « Les yeux grands fermés »

La France en commando de destruction de la norme environnementale européenne

Tout ce que nous vous exposons n'est pas sans conséquences : la France et l'Espagne, l'autre puissance industrielle de la pêche thonière en Afrique, sont engagées dans une entreprise de démantèlement de l'ambition environnementale de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

Demain, mercredi 8 mars, aura lieu le prochain trilogue (1) à Bruxelles sur la réforme du « Règlement de contrôle ». Ce trilogue pourrait être le dernier et **sceller le sort des prochaines normes de tolérance accordées aux industriels lorsqu'ils « se trompent » au moment de déclarer leurs captures.**

Vous voyez l'éléphant dans la pièce ?

Depuis des années, les industriels ciblant le thon se « trompent » dans leurs déclarations… En réalité, ils pêchent bien plus qu'ils ne sont supposés le faire, et de très nombreux individus immatures, notamment du thon albacore et du thon obèse, tous deux surpêchés d'après les derniers avis scientifiques (2). **Or la France leur a donné un blanc-seing pour frauder, notamment via la fameuse circulaire, que BLOOM attaque aujourd'hui.**

Mais ce n'est pas tout.

Dans cette affaire, l'État français risque une condamnation devant la Cour de justice de l'UE car **ce sont des années de sous-déclarations de captures qui sont en jeu, donc des années de fraudes, des millions d'euros de manque à gagner fiscal, d'aveuglement coupable, des centaines de millions de kilos de poissons capturés illégalement, de biodiversité massacrée avec la complicité de l'État.**

C'est pourquoi à Bruxelles, la France tente de sauver sa peau et de ne pas être épinglée pour sa pêche illégale et sa complicité pour fraude massive.

Comment s'y prend-elle ?

En tentant de changer la norme européenne. **C'est plus facile pour la France et ses flottes industrielles de détruire le cadre réglementaire européen de protection des animaux marins que de se remettre en cause et d'arrêter de frauder et de détruire l'océan.** Dans le cadre de la réforme du « Règlement de contrôle », la France défend donc une augmentation massive de la marge de tolérance accordée aux thoniers senneurs lorsqu'ils déclarent leurs captures.

Si la France réussit, c'est le jackpot pour les fraudeurs

Si la France réussit à amoindrir le « Règlement de contrôle » européen, c'est le jackpot : elle échappera à la procédure d'infraction ouverte à son encontre par la Commission européenne et pourra faire de la fraude de ses flottes thonières la nouvelle norme en Europe. Les industriels, eux, seront libres de continuer leur massacre de la vie marine sans aucune conséquence, et même d'en augmenter la cadence.

L'administration française a fait siennes les demandes des lobbies thoniers. La situation est critique, mais nous pouvons encore nous mobiliser pour défendre l'intérêt général, le climat, les pêcheurs artisans de

l'océan Indien et les animaux marins.

Tentons de faire barrage aux destructeurs

Si vous avez envie de prendre votre plus belle plume et avec une courtoisie irréprochable exprimer votre ferme opposition à l'attitude fatale de la France pour l'océan, la vie marine et le climat, vous pouvez agir de différentes façons :

- Vous pouvez envoyer un mail à la Présidence suédoise du Conseil (en anglais de préférence, à M. Tomas Dahlman tomas.dahlman@gov.se) pour que celle-ci s'oppose à la France et à l'Espagne et change la terrible position du Conseil des États membres de l'UE avant le trilogue du 8 mars. Notre demande à la Présidence du Conseil est qu'elle se range du côté de la Commission européenne, c'est-à-dire de **ne pas modifier la marge de tolérance accordée aux navires** telle qu'elle est actuellement définie dans le Règlement de contrôle encore en vigueur (jusqu'à ce qu'il soit remplacé par la réforme actuelle)
- Vous pouvez envoyer un message au représentant de la France au Conseil de l'UE. Théo Barbe (theo.barbe@diplomatie.gouv.fr).
- Si vous utilisez les réseaux sociaux, vous pouvez évidemment interpeller la France sur Twitter (comptes @EmmanuelMacron et @RPFranceUE).

Demandons-leur de dire NON à une transformation de la tolérance accordée aux destructeurs de l'océan, du climat et de notre avenir.

Mettez-nous en copie si vous le souhaitez car il est fort probable que les diplomates tentent de vous embrouiller avec des détails techniques non démêlables pour quiconque ne connaitrait pas le dossier sur le bout des doigts. Nous serons à vos côtés pour assurer l'interprétariat technico-juridique, n'ayez crainte.

Nous mobiliserons toutes nos forces et nos moyens pour contraindre la France à représenter l'intérêt général, et non les intérêts privés de quelques industriels.

Et comme toujours, cela se fera avec vous et grâce à vous.

Merci de votre soutien, L'équipe de BLOOM.

Notes

(1) Le « trilogue » désigne le processus final de négociation entre le Parlement, le Conseil et la Commission pour adopter, à huis clos, sans aucune transparence, les derniers ajustements sur les textes européens. Les processus de trilogues sont en eux-mêmes une entorse majeure à la démocratie.

(2) Le thon albacore a été classé comme surpêché en 2015, le thon obèse l'a rejoint en 2022, et la bonite n'a jamais été pêché à un niveau aussi élevé qu'en 2022, dépassant de loin la limite de capture recommandée par les scientifiques (680 000 tonnes capturées contre les 513 000 recommandées)